

Minco - La fenêtre HYBRIDE

Rénovation énergétique : les aides auxquelles vous pouvez prétendre

Le gouvernement met en ligne des informations détaillées des aides auxquelles vous pouvez prétendre dans le cadre de la rénovation énergétique. Vous trouverez toutes ces informations sur le site economie.gouv.fr en suivant ce lien : [cliquez ici](#)

Pour consulter directement l'aide concernée, vous pouvez également suivre les liens ci-dessous :

- [Crédit d'impôt pour la transition énergétique \(CITE\)](#)
- [MaPrimeRénov](#)
- [Réduction d'impôt Denormandie](#)
- [Éco-prêt à taux zéro \(Éco-PTZ\)](#)
- [TVA à 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique](#)
- [Aide «Habiter mieux sérénité» de l'Agence nationale de l'habitat \(Anah\)](#)
- [Aides des entreprises de fourniture d'énergie \(CEE\)](#)
- [La prime Coup de pouce économie d'énergie](#)
- [Chèque énergie pour aider à payer des factures d'énergie ou des travaux de rénovation](#)
- [Exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie](#)
- [Les aides d'Action logement](#)

Les + Minco :



Retrouvez nous sur www.minco.fr et



minco[®]
La fenêtre
HYBRIDE